



Accident vie privée

Par mamoune

Bonjour

J'ai été victime d'une chute accidentelle Fin 12/2023

avec fracture de la rotule donc pose de broches et cerclage

J'ai reçu un courrier de la compagnie d'assurance au titre de ma garantie "accident vie privée" qui me confirme le classement de mon dossier accident suite à l'estimation du médecin conseil qui estime que dans 12 à 18 mois mes séquelles seront inférieures à 5% et que mon contrat ne peut être mis en jeu qu'au delà de ce pourcentage d'incapacité

Dois-accepter cette décision ou contester jusqu' à la consolidation

Merci de votre réponse